

Le 22 juin 2021

Aux : Créanciers de Magasin Laura (P.V.) inc./ Laura's Shoppe (P.V.) Inc. ("Laura" ou "nous")

Madame, Monsieur,

Le Plan de compromis et d'arrangement proposé

Comme vous le savez, le 31 juillet 2020, Laura a entamé des procédures de restructuration et s'est placée sous la protection de *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « **LACC** » et les « **Procédures sous la LACC** » ) et KPMG inc. a notamment été nommé en tant que contrôleur (le « **Contrôleur** »).

Depuis le début des Procédures sous la LACC, nous avons travaillé sans relâche à restructurer nos affaires pour avantager toutes nos parties prenantes, incluant à travers l'implantation de mesures de réduction des coûts, et des négociations avec nos principaux partenaires. Nous avons poursuivi nos efforts face à la pandémie de Covid-19 et nous sommes confiants que les mesures que nous avons entreprises pour restructurer notre entreprise nous ont mieux positionnés pour l'avenir.

Avec l'aide et le soutien du Contrôleur, Laura a développé le Plan de compromis et d'arrangement (le « **Plan** ») ci-joint. Laura est heureuse de soumettre le Plan à ses créanciers. Si le Plan est approuvé par les créanciers et sanctionné par la Cour, le Plan :

- prévoira la distribution aux créanciers d'un montant global de 750 000\$CAD;
- permettra de parvenir à un compromis, règlement et paiement des créances prouvées, le tout d'une façon efficace et économique;
- assurera la continuité de nos opérations; et
- mettra fin à nos Procédures sous la LACC avec certitude et finalité.

Nous croyons fermement que les recouvrements envisagés en vertu du Plan sont justes et raisonnables dans ces circonstances difficiles. Et plus important encore, le Plan offre à Laura et ses nombreux partenaires, incluant ses employés, fournisseurs, clients et locataires, l'opportunité de continuer de travailler et de faire affaire ensemble.

L'assemblée des créanciers pour considérer et voter sur le Plan sera tenue de façon virtuelle le **7 juillet 2021 à 14 h** (heure de Montréal), tel que plus amplement décrit dans l'Avis de l'assemblée

des créanciers et audition d'homologation ci-joint. Si les créanciers approuvent le Plan à l'assemblée des créanciers, nous prévoyons soumettre une requête à la Cour le ou vers le **14 juillet 2021** afin d'obtenir une ordonnance d'homologation du Plan. Si l'ordonnance est rendue par la Cour, nous avons l'intention de remettre au Contrôleur le Montant de Distribution, à savoir un montant de \$750,000, le ou avant le 31 août 2021, lequel montant sera distribué aux créanciers aussitôt que possible.

Nous vous encourageons à réviser le Plan et le rapport du Contrôleur à cet égard. Vous noterez que le Contrôleur recommande que les créanciers votent en faveur du Plan. Veuillez noter que vos procurations de vote doivent être reçues par le Contrôleur au plus tard le **5 juillet 2021 à 17 h** (heure de Montréal).

Vous retrouverez de l'information supplémentaire sur ces Procédures sous la LACC en visitant le site web du Contrôleur à l'adresse suivante : [home.kpmg/ca/laura-fr](http://home.kpmg/ca/laura-fr).

\*\*\*

Nous vous remercions pour votre support, votre collaboration et la confiance que vous nous témoignez durant ce processus de restructuration.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Magasin Laura (P.V.) inc. / Laura's Shoppe (P.V.) Inc.**

Par:



**Nom: Kalman Fisher**

**Titre: Président**